



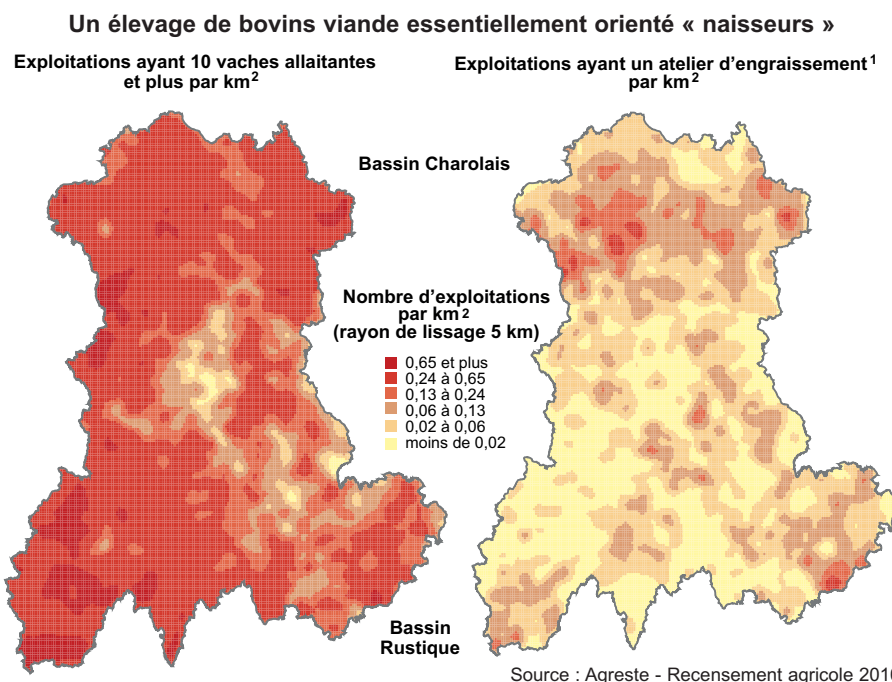
L'avenir de l'engraissement de bovins en Auvergne : valoriser les atouts qualité et proximité

L'Auvergne est la première région d'élevage de vaches allaitantes de France. La production régionale est orientée historiquement vers l'export de brouards destinés à être engraisés en Italie. L'engraissement local, marginal jusqu'à présent, pourrait se développer en valorisant ses atouts majeurs que sont la qualité de la production, l'identification au terroir et les circuits de commercialisation de proximité.

Le marché mondial de la viande bovine est en pleine croissance du fait de l'augmentation de la consommation de produits carnés dans les pays émergents. La production mondiale peine à suivre la demande, conduisant à une tension à la hausse des prix qui devrait se poursuivre à moyen terme, dans un contexte de volatilité croissante. Les marchés français et européen sont pour leur part structurellement déficitaires.

Dans ce contexte, il peut sembler opportun de développer à l'échelle nationale des ateliers d'engraissement de bovins issus de troupeaux allaitants. Cependant, cette activité est très concurrentielle (marges unitaires faibles) et soumise aux aléas du marché (prix des brouards, coût de l'alimentation et prix de la viande). Elle nécessite de gros investissements en bâtiments et en cheptel (alors que les exploitations bovines dégagent un revenu nettement inférieur à la moyenne), ainsi qu'une parfaite maîtrise technique de l'élevage. Deux stratégies distinctes peuvent alors être envisagées :

- la voie de la productivité : gros ateliers avec alimentation riche à bas coût et engraissement rapide des animaux.
- la voie de la valorisation du produit fondée sur l'identification au terroir, la qualité et les circuits de commercialisation de proximité.



L'engraissement en Auvergne

L'Auvergne est une région de « naisseurs » pour les bovins, elle occupe la première place en nombre de vaches allaitantes, regroupant 12 % du troupeau national. L'essentiel des animaux produits sont vendus vivants, en grande majorité à l'export en Italie. Ainsi, d'après la typologie INOSYS conduite par la DRAAF et la Chambre Régionale d'Agriculture en Auvergne, les exploitations de bovins viande seraient constituées à 80 % de « naisseurs purs ».

En termes de production d'animaux finis issus de l'engraissement, l'Auvergne occupe la douzième place nationale, fournissant à peine 9 % de la production totale. Ainsi, au sein des troupeaux allaitants, l'Auvergne compte 14 % d'ateliers d'engraissement¹, contre 30 % à l'échelle nationale. L'engraissement est surtout pratiqué dans l'Allier (race charolaise) avec une orientation mâle, alors que la voie femelle est plus développée en Haute-Loire avec des races rustiques.

1 : Troupeau constitué d'au moins 10 vaches allaitantes et pour lequel le ratio (sorties de mâles d'au moins 11 mois destinés à la boucherie / nb de vaches allaitantes) > 0,2 (voie mâle) ou le ratio (sorties de génisses d'au moins 7 mois destinées à la boucherie / nb de vaches allaitantes) > 0,2 (voie femelle).

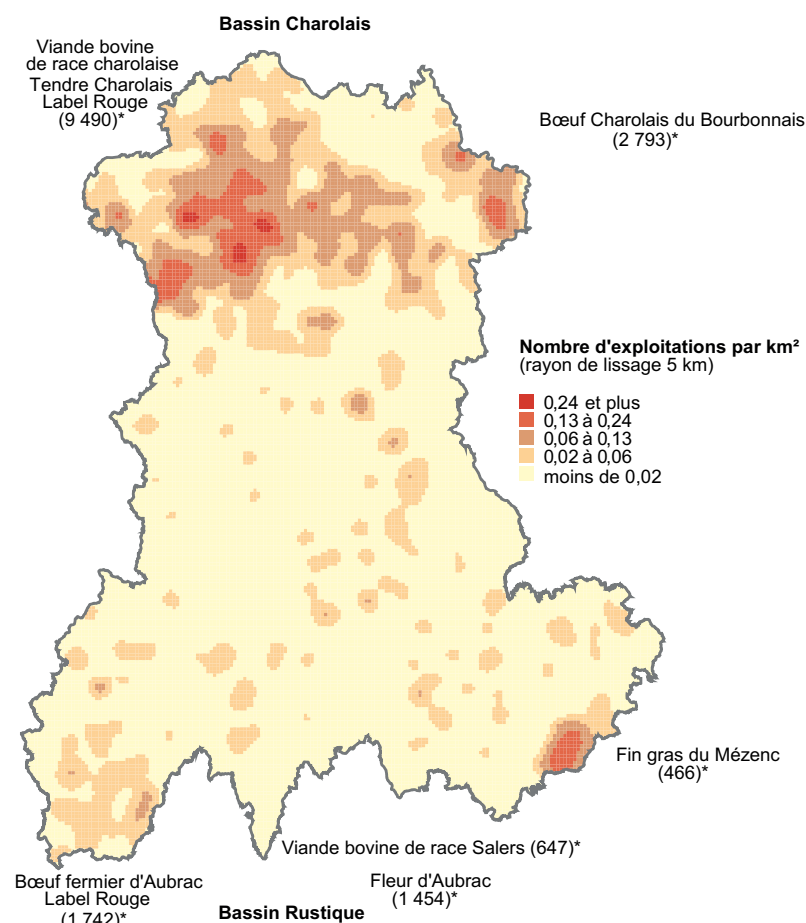
Des atouts à valoriser

L'Auvergne est clairement positionnée sur la stratégie de valorisation des produits via les signes de qualité et les circuits courts. Les signes de qualité (essentiellement le label rouge), sont surtout pratiqués dans le bassin Charolais. Les appellations spécifiques du bassin sud (Cantal, Haute-Loire) concernent des volumes beaucoup moins importants centrés sur les races rustiques : Salers et Aubrac.

Les circuits courts¹ sont surtout développés dans les départements du sud de l'Auvergne et ce malgré l'éloignement des bassins de consommation. Cette commercialisation en circuits courts est particulièrement dépendante de la disponibilité d'outils d'abattage de proximité. Ces deux démarches de valorisation, qualité et circuits courts, seront certainement amenées à se développer à l'avenir, la demande sociétale est en effet forte pour des produits perçus comme « authentiques », à la qualité reconnue, provenant de terroirs bien identifiés et présentant un lien de proximité avec le producteur. ■

Les atouts des démarches de qualité : volume au nord et diversité au sud

Exploitations avec engraisseurs et production bovine sous signe de qualité par km²



* nombre de têtes commercialisées en 2011, d'après une enquête de l'Institut de l'élevage auprès des ODG

Seán Healy

1 : un intermédiaire commercial maximum entre éleveur et consommateur

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

L'engraissement est concentré dans l'Allier (voie mâle) et la Haute-Loire (voie femelle)

		(en %)	Allier	Cantal	Haute-Loire	Puy-de-Dôme	Auvergne	France
Part d'engraisseurs parmi les ateliers de bovins viande	Voie mâle		15	1	6	6	7	23
	Voie femelle		6	4	14	7	7	6
	Total		21	5	20	13	14	30
Part d'engraisseurs produisant sous signe de qualité			63	36	29	27	46	35
Part d'engraisseurs commercialisant en circuit court			5	19	19	12	11	14

Source : Agreste - Recensement agricole 2010